

DAI 2023-2024.412

- Explication du processus pour le dénombrement :

La méthodologie liée à la démarche a été décrite dans le rapport du dénombrement 2022, qui est un rapport public : <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2023/23-846-05W.pdf>. Pour plus d'informations pour réaliser un dénombrement dans une communauté, le MSSS a produit pour les coordonnateurs régionaux le Guide du dénombrement, fortement inspiré de la démarche pancanadienne (Onglet 2).

- Organismes ayant travaillé au dénombrement :

Une liste des organismes qui ont été contactés lors de la démarche de dénombrement se trouve sous l'onglet 3. Il est à noter que certains organismes apparaissent dans cette liste, car ils avaient été contactés lors de la démarche de 2018.

- les relevés du dénombrement :

Il n'est pas possible de savoir ce qui est entendu par « relevés ». S'il s'agit bien de données, ces dernières apparaissent dans le rapport public.

- la répartition géographique des personnes recensées :

Les données recueillies dans le cadre de l'exercice ne permettent pas de les ventiler à l'intérieur d'une région. Les secteurs couverts sont nommés dans le Tableau 7 du rapport public, page 50.

- la ville de la dernière adresse connue des personnes recensées :

La question 15.1 inscrite dans le questionnaire du rapport public ne permet pas de connaître la dernière adresse des personnes qui ont répondu au sondage. Pour l'analyse de la question 15 et 15.1, elle se retrouve au Tableau 15 du rapport public, page 77. Les données ne sont pas ventilées par région.